

Des projets à marche forcée - FO réclame des garanties pour les salariés

L'Assemblée générale des actionnaires de Generali se réunira à Trieste le 24 avril et tout reste encore possible dans la situation de crise actuelle, un comité central d'entreprise extraordinaire est convoqué en France le 5 mai 2010 sans ordre du jour, nous ne savons pas ce qui sera annoncé.

Mais aujourd'hui, dans notre entreprise, **tout est bouleversé** par de nombreux projets qui sont en place ou se mettent en place comme l'organisation du travail responsabilisante, l'OTR, dans de nombreux services, la mise en place de la Gestion Électronique de Documents, la GED, qui va, elle aussi, bouleverser les conditions de travail de milliers de salariés, de nouvelles définitions de fonctions et de nouvelles classifications qui sont signifiées aux salariés dans plusieurs services, la restructuration de la distribution

Les comités d'établissement ne sont pas consultés sur les aspects économiques des projets ni sur les conséquences pour l'emploi et les qualifications. **Les CHSCT ne sont pas consultés** sur les conséquences sur le moral et la santé de salariés, les risques psycho-sociaux. Les définitions de fonctions, les nouvelles classifications, les changements d'affectation sont signifiés aux salariés par des courriers à en-tête de l'UES (ENTREPRISE ASSURANCES FRANCE GENERALI) qui **n'est pas le véritable employeur**.

Le code du travail n'est pas respecté chez Generali puisque que les règles de consultation préalables des CE et des CHSCT ne sont pas appliquées. **Les décisions de justice ne sont pas non plus respectées** puisque l'enseigne illégale de l'UES continue à être utilisée dans les contrats de travail et les avenants.

Tout se passe comme s'il fallait que les plans se mettent en œuvre à marche forcée mais sans qu'on sache où tout cela mène. Est-ce pour ça que la Direction refuse de répondre aux revendications que notre syndicat ne cesse de soutenir :

- **Maintien de tous les sites de travail, des activités et des emplois sur ces sites,**
- **Aucun licenciement, aucune externalisation**
- **Respect des qualifications professionnelles**
- **Embauches en CDI à plein temps et requalification des contrats précaires en CDI**
- **Retour aux droits collectifs et aux augmentations générales pour tous.**

Ces revendications sont défendues par notre syndicat FO mais ignorées par les autres syndicats, parfois même décriées par eux. Ne voient-ils pas que la protection des salariés nécessite une unité autour de revendications claires et précises adressées à la Direction.

Un projet de regroupement

Nous avons appris qu'il existait un projet de rapprochement entre les institutions de retraites et de prévoyance Mornay et D&O avec la Mutuelle Générale.

Ce rapprochement concerne Generali qui a déjà un partenariat avec Mornay. De plus il est question de la création d'une SGA (Société de Groupe d'Assurance) et non d'une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle) ce qui permet de penser à un projet qui pourrait impliquer un groupe d'assurances privé comme Generali et peut-être la Banque Postale qui est proche de la Mutuelle Générale.

C'est la raison pour laquelle les sections FO de GENERALI, de Mornay, de D&O et de la Mutuelle Générale se sont réunies le 26 mars 2010.

Nous avons échangé nos informations qui confirment l'existence d'un projet mais sans qu'aucune consultation des CE n'ait été amorcée. Nous avons décidé de rester en contact afin d'être en mesure de formuler les revendications qui deviendraient nécessaires pour assurer la protection des salariés.

Notre syndicat FO est le premier syndicat chez Mornay, chez D&O et à la Mutuelle Générale ce qui nous confère une responsabilité dont nous sommes conscients. Nous informerons les salariés de toute évolution de la situation.

Prévoyance et frais de santé, FO réclame des négociations immédiates

L'interprétation restrictive de la définition des bénéficiaires dans le contrat frais de santé et prévoyance des salariés de Generali soulève des difficultés de gestion et des refus de prise en charge des enfants éligibles au contrat.

Notre syndicat FO a saisi la Direction à plusieurs reprises pour demander la révision de cette définition afin d'étendre son champ d'application aux enfants à charge jusqu'à 28 ans, y compris les primo-demandeurs d'emploi, les enfants en contrat d'apprentissage ou d'alternance ...

La Direction nous a répondu qu'il n'y avait aucun obstacle **mais** que cette négociation n'était pas prioritaire et le 12/04/2010, elle a annoncé qu'elle différerait la négociation après les élections.

Pourquoi les salariés de Generali – qui sont aussi des assurés – ne sont-ils pas traités comme tous les autres assurés de Generali, bénéficiaires des contrats frais de santé ? Pourquoi la Direction diffère-t-elle la régularisation de cette situation après les électionsⁱ ? **Il faut l'ouverture immédiate d'une négociation.**

Retraites : Jean-Claude Mailly réagit aux « propositions » du COR

Jean-Claude Mailly estime que les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) sont destinées à « faire peur aux gens et vont servir à la propagande gouvernementale ... »

En estimant le besoin de financement annuel du système de retraite à l'horizon 2050 dans une fourchette de 72 à 115 milliards, le COR « fait comme si on ne va rien changer dans la répartition des richesses et de la fiscalité », a-t-il expliqué en ajoutant avec raison que « personne n'est capable de faire des prévisions à 50 ans. Deux ans avant la crise on ne savait pas qu'il allait y avoir la crise, il va y avoir huit présidentielles d'ici là, on se calme, on peut régler le problème ».

Alors que les dirigeants de plusieurs confédérations syndicales, et notamment de la CGT et de la CFDT, avec la plupart des partis politiques de droite comme de gauche, s'engouffrent dans le jeu du gouvernement en réclamant un débat, **le Secrétaire Général de la Confédération FO souligne, qu'il n'y a aucune négociation possible sur l'âge de départ à la retraite, sur la durée de cotisations, sur la remise en cause du code des pensions et des régimes spéciaux et considère qu'il y a de l'argent pour financer les retraites, quand on observe les exonérations qui sont pratiquées souvent pour ceux qui détruisent l'emploi.**

Jean-Claude Mailly a également écrit aux responsables des autres confédérations syndicales pour proposer un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, une grève franche bloquant le pays et non une série de journées d'action, sur la question des retraites sur la base des revendications : opposition à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (durée de cotisation, recul de l'âge de départ à 60 ans...), opposition à la remise en cause du code public des pensions.

En tout état de cause, la confédération générale du travail FO ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.

✂

Demande d'adhésion à *Force Ouvrière*

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Etablissement :

(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué Force Ouvrière de Generali)

ⁱ Les élections des comités d'établissement et des délégués du personnel sont prévues le 8 juin 2010. Depuis des mois nous constatons diverses manœuvres pour empêcher ou retarder les élections. Notre syndicat FO exige que les élections aient effectivement lieu le 8 juin 2010 afin que les salariés puissent faire entendre leur voix.